



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT
LE MERCREDI 5 AOÛT 2026

Séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Constant tenue au Pavillon de la biodiversité, le mercredi 5 août 2026 à 8h06, convoquée par monsieur le maire Jean-Claude Boyer en faisant signifier par un moyen technologique, avis de la présente séance à mesdames et messieurs les conseillers Sylvain Brossard, Robert Dupuis, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Sylvain Cazes, Johanne Di Cesare, Mario Perron et Natalia Zuluaga Puyana, au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance, le tout conformément à la Loi sur les cités et villes.

Sont présents à cette séance, monsieur le maire Jean-Claude Boyer, mesdames et messieurs les conseillers Sylvain Brossard, Robert Dupuis, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Johanne Di Cesare, Mario Perron et Natalia Zuluaga Puyana.

Est absent à cette séance, monsieur le conseiller Sylvain Cazes.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Claude Boyer.

Madame Nathalie Champagne, trésorière et Me Sophie Laflamme, greffière et directrice générale adjointe sont présentes.

414-08-26

NON-RÉUSSITE DE LA PÉRIODE DE PROBATION – EMPLOYÉ NUMÉRO 2412

CONSIDÉRANT que l'employé portant le matricule 2412 était en période d'essai;

CONSIDÉRANT que l'employé numéro 2412 n'a pas réussi à démontrer l'ensemble des compétences clés attendues pour son poste;

Il est PROPOSÉ par monsieur Gilles Lapierre ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'entériner la fin d'emploi de l'employé numéro 2412 en date du 4 août 2026 en raison de la non-réussite de sa période de probation.

De lui verser une semaine de salaire à titre d'indemnité tenant lieu de préavis de cessation d'emploi et le solde non utilisé de ses banques monnayables.

D'autoriser la directrice du Service des finances à signer, pour et au nom de la Ville, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-130-00-111.



No de résolution
ou annotation

415-08-26

NOMINATION AU SERVICE DES FINANCES

CONSIDÉRANT que le poste de directeur adjoint du Service des finances et trésorier adjoint est vacant;

CONSIDÉRANT que monsieur Samuel Bourbeau-Perron occupe actuellement le poste de conseiller principal en gestion financière au Service des finances;

CONSIDÉRANT qu'il possède les compétences, les aptitudes et le jugement requis pour assumer un poste comportant des responsabilités accrues;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de l'organisation de reconnaître et de valoriser le développement professionnel des employés;

Il est PROPOSÉ par monsieur Robert Dupuis ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De nommer, à partir de la semaine du 9 août 2026, monsieur Samuel Bourbeau-Perron à titre d'employé à l'essai au poste de directeur adjoint du Service des finances et trésorier adjoint, le tout aux conditions prévues au Recueil des conditions de travail des employés cadres. Son salaire sera celui de l'échelon 2 de la classe 6 du Recueil des conditions de travail des employés cadres.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-160-00-411.

416-08-26

AUTORISATION DE DÉPENSES

CONSIDÉRANT que certains membres du Conseil doivent assister à des événements en lien avec le développement de l'offre de services sportives dans la Ville;

Il est PROPOSÉ par monsieur Sylvain Brossard ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser pour l'évènement du 6 août 2026, monsieur le maire Jean-Claude Boyer et madame et messieurs les conseillers Johanne Di Cesare, Robert Dupuis, Gilles Lapierre et Mario Perron, pour l'évènement du 13 août 2026, monsieur le maire Jean-Claude Boyer et mesdames et messieurs les conseillers Chantale Boudrias, Johanne Di Cesare, Robert Dupuis, Gilles Lapierre, Sylvain Cazes et Mario Perron et pour l'évènement du 20 août 2026, monsieur le maire Jean-Claude Boyer et mesdames et messieurs les conseillers Johanne Di Cesare, Natalia Zuluaga Puyana, Gilles Lapierre, Sylvain Cazes et Mario Perron, à dépenser chacun une somme maximale de 350 \$, taxes incluses (par évènement), sur présentation des pièces justificatives, afin de représenter la Ville lors de ces 3 événements de recherche et de réseautage. Ce montant vise à couvrir les frais pour l'achat de billets, les déplacements et les repas.



No de résolution
ou annotation

Que les sommes nécessaires aux fins de ces dépenses soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-110-00-811.

417-08-26

AUTORISATION DE SIGNATURES – ENTENTE DE GESTION
PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER QUÉBEC

CONSIDÉRANT que dans le cadre d'une réorganisation des différents programmes de supplément au loyer, la Société d'habitation du Québec (SHQ) les regroupe désormais sous une seule appellation : le Programme de supplément au loyer Québec (PSLQ). Cette réorganisation entraîne la mise en place d'un nouveau modèle d'entente qui devra être signé par l'ensemble des municipalités participantes;

Il est PROPOSÉ par madame Chantale Boudrias ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

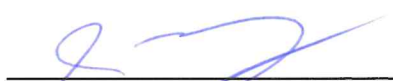
D'entériner le contenu de l'entente de gestion programme de supplément au loyer Québec entre la Société d'habitation du Québec, l'Office d'habitation de Roussillon et la Ville de Saint-Constant, tel que soumis à la présente séance et d'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente ainsi que tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Aux termes de cette entente, la Société d'habitation du Québec confie à l'Office d'habitation de Roussillon, l'administration du Programme au regard de la gestion de supplément au loyer attribué à des logements désignés. La présente entente est d'une durée de cinq (5) ans à compter de la date du premier versement du supplément au loyer et est renouvelable.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Personne n'assistant, aucune période de question n'a eu lieu et aucune question n'a été reçue.

Monsieur le maire Jean-Claude Boyer a procédé à la lecture de la lettre datée du 22 juin 2026 transmise par le Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation relative à la transmission du rapport financier 2024.


Jean-Claude Boyer, maire


Me Sophie Laflamme, greffière



No de résolution
ou annotation

